

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025**

Le quinze septembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, les représentants de Cholet Agglomération, légalement convoqués le neuf septembre deux mille vingt cinq, se sont réunis à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération – Salle du Conseil à Cholet.

Etaient présents :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

Michel VIAULT, Alain PICARD, Guy SOURISSEAU, Sylvie ROCHAIS, Cédric VAN VOOREN, Jean-Paul OLIVARES, Pierre-Marie CAILLEAU, Patrick PELLOQUET, Médéric THOMAS, Xavier TESTARD, Christophe PIET, Laurence TEXEREAU, Olivier BAGUENARD, Frédéric PAVAGEAU : Vice-Présidents.

Sylvie DORBEAU, Olivier VITRÉ, Florence JAUNEAL, Sylvain SENECAILLE, Sylvie BARBAULT, Guy BARRÉ, Josette GUITTON, Dominique LANDREAU, Annick JEANNETEAU, Dominique HERVÉ, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Dominique SECHET, Patrice BRAULT, Philippe BERNARD, Florent BARRÉ, Sébastien CRÉTIN, Olivier RIO, Serge LEFEVRE, Louis-Marie GUETTÉ, Ammar HADJI, Antoine RAMEH : Conseillers Délégués.

Philippe ALGOET, Rémi BARBE, Jean-François BAZIN, Vanessa BERNIER, Nathalie BOUIN, Franck CHARRUAU, Marie-Dominique CHAUMIN, Muriel COURTAY, François DEBREUIL, Maurice DILÉ, Ingrid FERCHAUD, Elisabeth HAQUET, Kai-Ulrich HARTWICH, Maya JARADE, Marie-Noëlle JOBARD, Laurent JUTARD, Olivier LECOMTE, Franck LOISEAU, Evelynne PINEAU, Patricia RIGAUDEAU, Sylvie TOLASSY : Conseillers.

Absents excusés :

Jacqueline DELAUNAY (Suppléée par Maurice DILÉ) : Vice-Président.

Gérard PETIT (Suppléé par Nathalie BOUIN) : Conseiller délégué.

Charline ABELLARD-COLINEAU (Ayant donné procuration à Natacha POUPET-BOURDOULEIX), Guy DAILLEUX (Suppléé par Marie-Dominique CHAUMIN), Astrid FRAPPIER (Ayant donné procuration à Guy BARRÉ), Patricia HERVOUET (Ayant donné procuration à Annick JEANNETEAU), Marie-Françoise JUHEL (Ayant donné procuration à Médéric THOMAS) : Conseillers.

Monsieur Philippe ALGOET ne prend pas part au vote. Monsieur Michel VIAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 60, Pour : 60, Contre : 0, Abstention : 0, Ne participe(nt) pas au vote : 1.

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL / PLAN D'ACTIONS QUALITE DE L'AIR -  
PRECISIONS RELATIVES AUX MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le 22 avril 2025, Cholet Agglomération a arrêté son projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) / Plan d'Actions Qualité de l'Air (PAQA). Celui-ci a ensuite été transmis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Dans l'attente de leurs éventuelles observations, il convient de préciser les modalités selon lesquelles le projet de PCAET / PAQA sera soumis à la consultation du public, du 2 au 31 octobre 2025 inclus.

Le dossier complet du PCAET / PAQA sera consultable durant toute cette période à l'accueil de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération et en ligne sur le site internet de Cholet Agglomération, [Cholet.fr](http://Cholet.fr).

Le public sera informé par un avis diffusé sur ce site, et dans les journaux Cholet Mag et Synergences, ainsi que dans la presse locale (Courrier de l'Ouest et Ouest France) à partir du 17 septembre 2025.

Il pourra faire part de ses commentaires :

- Sur un registre papier dédié à cet effet, à l'accueil de l'Hôtel de Ville/Hôtel d'Agglomération, Rue Saint-Bonaventure à Cholet du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30,
- En les adressant par écrit à Monsieur le Président de Cholet Agglomération, Direction Générale, Hôtel d'Agglomération, BP 62111, 49321 CHOLET CEDEX,
- En ligne à l'adresse électronique [transitionecologique@choletagglomeration.fr](mailto:transitionecologique@choletagglomeration.fr).

Un affichage rappelant les détails de cette consultation sera apposé à l'entrée de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.

Une synthèse des observations du public, ainsi que des réponses apportées par Cholet Agglomération, sera disponible en ligne sur le site [Cholet.fr](http://Cholet.fr).

Le projet de PCAET / PAQA, enrichi des contributions issues de cette consultation, sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis et sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté est invité à approuver les précisions apportées aux modalités de consultation du projet de PCAET / PAQA auprès du public de Cholet Agglomération ainsi définies.

-----  
Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 120-1, L. 123-19, R. 122-17 et R. 229-53,

Vu la délibération n° VII-6 du Conseil de Communauté du 20 janvier 2020, décidant d'engager la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la délibération n° VI-6 du Conseil de Communauté du 20 septembre 2020 définissant les modalités d'élaboration, concertation et consultation du PCAET,

Vu la délibération n° V-5 du Conseil de Communauté du 22 janvier 2024 approuvant les orientations et objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial,

Vu la délibération n° V-6 du Conseil de Communauté du 22 avril 2025 arrêtant le projet de PCAET / Plan d'Actions Qualité de l'Air (PAQA),

Considérant l'intérêt à partager la politique de transition écologique de Cholet Agglomération avec les acteurs du territoire,

Considérant qu'il appartient au Conseil de Communauté de préciser les modalités de consultation du public du PCAET / PAQA,

Vu l'avis favorable de la commission " Aménagement de l'Espace " en date du 3 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE

Article unique : d'approuver les précisions apportées aux modalités de consultation du public du projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial / Plan d'Actions Qualité de l'Air (PCAET / PAQA) de Cholet Agglomération rappelées ci-dessous :

La consultation du public se déroulera du 2 au 31 octobre 2025 inclus.

Le dossier complet du PCAET / PAQA sera consultable durant toute cette période à l'accueil de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération et en ligne sur le site internet de Cholet Agglomération, [Cholet.fr](http://Cholet.fr).

Le public sera informé par un avis diffusé sur ce site, et dans les journaux Cholet Mag et Synergences, ainsi que dans la presse locale (Courrier de l'Ouest et Ouest France) à partir du 17 septembre 2025.

Il pourra faire part de ses commentaires :

- Sur un registre papier dédié à cet effet, à l'accueil de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération, Rue Saint-Bonaventure à Cholet du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30,
- En les adressant par écrit à Monsieur le Président de Cholet Agglomération, Direction Générale, Hôtel d'Agglomération, BP 62111, 49321 CHOLET CEDEX,
- En ligne à l'adresse électronique [transitionecologique@choletagglomeration.fr](mailto:transitionecologique@choletagglomeration.fr).

Un affichage rappelant les détails de cette consultation sera apposé à l'entrée de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.

Une synthèse des observations du public, ainsi que des réponses apportées par Cholet Agglomération, sera disponible en ligne sur le site [Cholet.fr](http://Cholet.fr).

Délibération publiée le 16/09/2025  
sur le site internet de la  
collectivité, en exécution des  
dispositions des articles L. 5211-3,  
L. 2131-1 et R. 2131-1 du code  
général des collectivités  
territoriales

Pour extrait conforme,

Michel VIAULT  
Premier Vice Président

Transmis à la  
Sous-Préfecture de Cholet  
Le 16 septembre 2025  
Cholet Agglomération

Gilles BOURDOULEIX  
Maire de Cholet  
Président de Cholet  
Agglomération  
Député honoraire